
Destinataires : À toute la communauté CHUM

Date : 5 juillet 2023

Objet : **Modification des consignes liées au port du masque universel aux pavillons C et D ou en présence de patients et patientes**

La situation épidémiologique de la transmission de la COVID nous permet des modifications des consignes liées au port du masque universel dans l'ensemble des espaces des **pavillons C et D**, ainsi qu'à **la bibliothèque** en présence de patients et de patientes. Cette nouvelle consigne entre en vigueur le **vendredi 7 juillet**.

Toutefois, il ne s'agit pas de baisser la garde. Nos actions communes sont essentielles pour assurer la santé et la sécurité de nos équipes, des patients et patientes et des proches.

Voici les nouvelles consignes du CHUM. Elles doivent être respectées par tous :

- **Unités d'hospitalisation et Urgence:** masque obligatoire avant d'entrer dans les chambres ou les espaces de soins (civière du patient);
- **Cliniques externes, centre de jour (CDJ), médecine de jour (MDJ) :** Masque obligatoire dans les zones de soins (bureau de consultation médicale et civières).
- **Unité du 14^e et 15^e N, cliniques du 14^e et 15^e C (cancérologie) et la radio-oncologie (DS3 planification et DS4):** masque obligatoire partout.
- **Académie et CRCHUM :** lorsqu'il y a une proximité avec des patients et patients partenaires.

Le masque universel peut donc être retiré dans les aires communes, les postes de soins ou d'accueil (**excepté pour les unités et les cliniques du 14^e et 15^e N où le port du masque est obligatoire en tout temps et partout**), les salles de rencontre, le corridor, la cafétéria.

Merci de surveiller en tout temps l'apparition de symptômes de COVID ou d'infection respiratoire. En cas de symptômes, aussi minimes soient-ils, **veuillez porter le masque**.

Vous préférez maintenir le port du masque universel ? Vous pouvez le faire!

Merci pour votre vigilance qui est primordiale pour assurer la sécurité des patientes, des patients et des équipes.

La direction générale